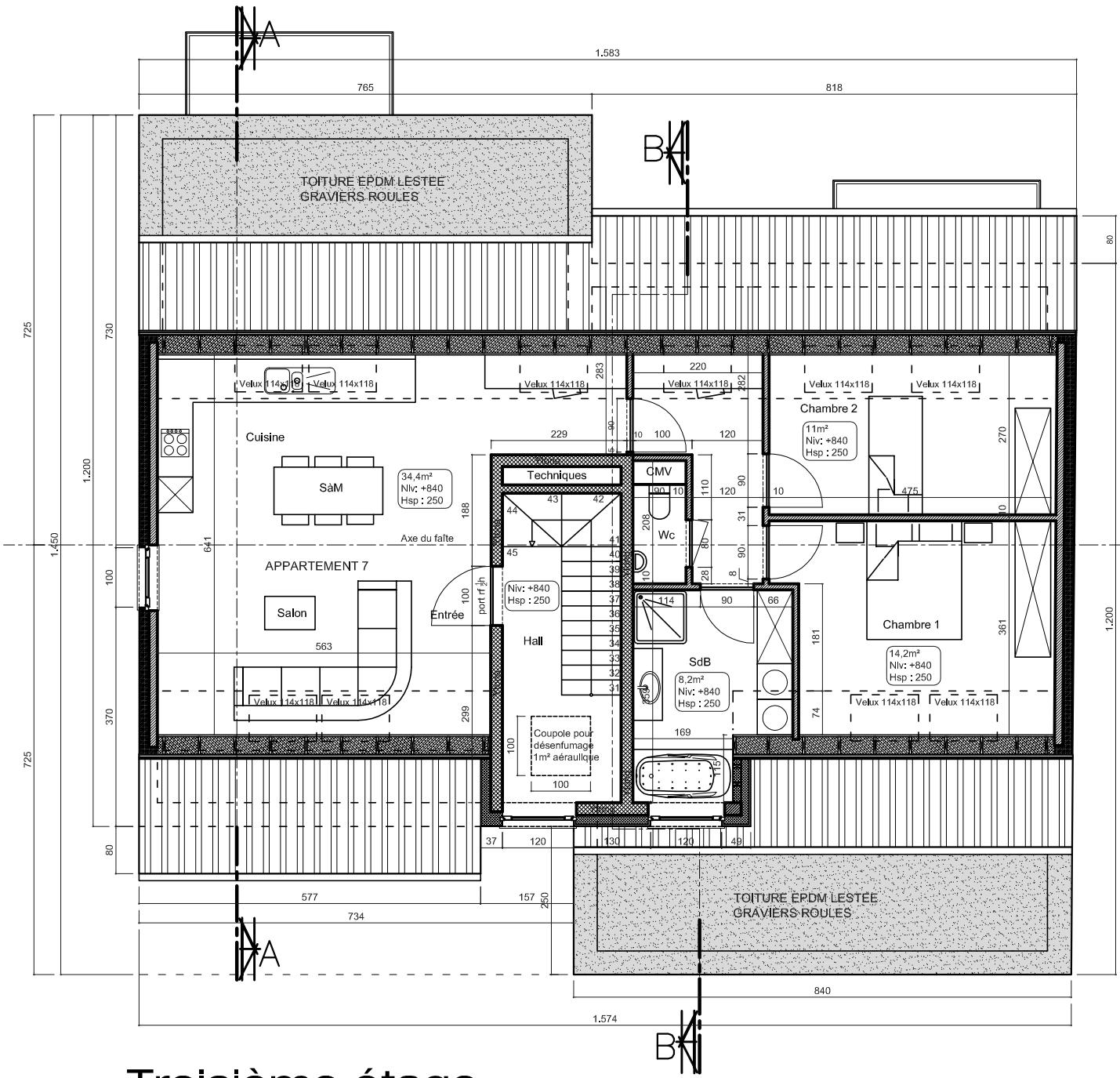


Implantation
Ech.: 1/200

Rénovation des garages

- * Rénovation des couvertures par panneaux ondulés similaires en fibre-ciment. Pas de changement des gabarits existants.
- * Reconstruction d'un mur effondré pour le garage central du fond (cf. photos)
- * Nouveau parement des maçonneries similaire au projet sur treillis d'armature
- * Changement des portes de garage
- * Pas d'électricité amenée aux garages
- * Reprise des eaux pluviales et rejet vers égout public



Troisième étage

Ech.: 1/50

Remarques importantes:

- * Tous les éléments de construction en béton et métalliques structurels feront l'objet d'une étude approfondie par un Ingénieur.
- * Le Maître de l'ouvrage enverra par recommandé à l'Architecte une copie du permis d'urbanisme et de ses annexes dès sa réception.
- * Avant l'implantation du bâtiment, il prendra connaissance des compagnies d'installateurs. Il communiquera à l'Architecte la profondeur du raccordement à l'égout, il dégagera les bonnes de son terrain en vue de l'implantation.
- * L'Architecte se réserve le droit de modifier un élément de ce plan pour des raisons techniques sans l'accord du Maître de l'ouvrage.
- * Ce document est sa propriété. Il ne peut être cédé à des tiers sans l'accord préalable de l'Architecte.
- * Ce document ne peut en aucun cas servir à la réalisation des travaux. Pour ce faire, il devra être complété par les détails d'exécution, la description des travaux et le métré; il portera le mention "plans d'exécution".

PROJET	PROVINCE DE HAINAUT - COMMUNE DE MONS Construction d'un immeuble d'habitation à sept appartements Chemin de la Procession entre les n° 249 et 273 Cadastré Section B n° 56s3		
POUR ACCORD, M. DE L'OUVRAGE	SAMED IMMO Rue Paul Pasture 322A 7390 QUAREGNON		
POUR ACCORD, L' ARCHITECTE	DEROURAIX Xavier Architecte Inscrit au tableau de l'ordre des Architectes de la province du Hainaut Chaussée Brunehaut n° 176 à 7050 Masnuy St Jean tel: 0486/62 55 55 archixav@gmail.com		
Avancement	SITUATION PROJETÉE: PLAN D'IMPLANTATION VUES EN PLAN DU TROISIÈME ETAGE 1/200 1/50 Date: 09 mars 2016 Nombre de feuillets: 03/06		
Permis d'urbanisme Modif. Art 116			